



Numéro 100 - 08 janvier 2021

CTL du 08/01/2021

COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

Mme GOUBERT, M. JOUVE, M. RAYMON, M. PAILLET, Mme GIGUET

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M.BRUN (T), M.VELET (T), Mme LASSERRE (S),

FO Finances Publiques : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (S), Mme BOURGADE (T)

SOLIDAIRES FINANCES : M. LAROUSSINIE (T), M SERRE (T),

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire -adjoint : M. LAROUSSINIE (Solidaires)

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9h30.

La CGT Finances Publiques, Solidaires et FO font chacune une déclaration liminaire, celle de la CGT est retranscrite en dernière page.

Mme GOUBERT réaffirme que la mise en place du NRP à Mauriac est globalement satisfaisant, que l'ensemble de la DDFIP s'est mobilisée pour assurer à nos collègues une installation correcte.

P BRUN (CGT) fait remarquer que les collègues ne sont pas satisfaits de cette installation qui est loin d'être optimale tant il reste à faire. Il souligne l'amateurisme de la direction qui n'a pas suffisamment anticipé toutes les difficultés.

Il dénonce par ailleurs les conditions de travail déplorables des agents du service technique dont il faut souligner la pleine implication.

Mme GOUBERT se félicite du choix de retenir Aurillac comme site d'implantation d'un service relocalisé, reconnaît qu'il s'agira d'un service de back office. Elle ne dispose à ce jour d'aucune information concernant le service, la date d'implantation ou le volume d'emploi. Elle espère cependant obtenir ces informations dans le premier trimestre 2021.

M BRUN (CGT) ne se félicite pas de cette annonce car la création de ce type de service découle d'une stratégie visant à ponctionner les missions et les emplois des services locaux au détriment du service public de proximité. Cela contribue à la suppression massive des emplois tant au plan national que local. Il convient au contraire d'arrêter les restructurations et de renforcer les services locaux en les dotant d'emplois pérennes.

I- Approbation du procès verbal de la réunion du CTL du 10 décembre 2020 :

Sans observation particulière, ce procès verbal est adopté.

II- La situation des emplois -PLF 2021(pour avis):

Mme GOUBERT présente la déclinaison locale des suppressions et transformations d'emplois retranscrite dans le tableau de synthèse suivant :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
SIP-SIE Mauriac	-1	-1	-3	-6	-11
SIP Aurillac			+1	+5	+6
SIE Aurillac		+1	+2	+2	+5
Trésorerie De Riom es Montagnes			-1	-2	-3
Trésorerie de Saignes	-1		-2		-3
Trésorerie de St-Martin-Valmeroux	-1		-1	-2	-4
SGC Mauriac		+1	+4	+1	+6
Trésorerie Aurillac Ville				+2	+2
Trésorerie Chaudes-Aigues				-1	-1
BDV		-1			-1
SIP-SIE St-Flour				-1	-1
BCR		-1			-1
PCRP	-1				-1
Direction	+5	- 1			-1
TOTAL	+1	-1	-1	-2	-3

Déclinaison locale au MAGERFIP

Reprises d'emplois fléchées et mesures de périmètres	Contribution proportionnelle	Correctif charges et enjeux	Correctif environnemental	Correctif opérationnel	Total de l'évolution des emplois
/	- 4,4	1,2	-1,8	2	-3

Localisation des suppressions d'emploi

Catégorie A+ : +1 direction (Idiv CN)

Catégorie A : -1 BDV

Catégorie B :

-1 trésorerie Aurillac Banlieue

Catégorie C :

-1 SIP-SIE St-Flour

-1 Trésorerie de Chaudes-Aigues

Réorganisation et transferts d'emplois

Catégorie A+ :

PCRP : -1 (IP)

Direction : +1 (IP)

Catégorie A :

BCR : -1A

SGC Mauriac : +1 A

De cette présentation, il ressort que les 3 postes de A+ (SIP-SIE de Mauriac, trésoreries de Saignes et de Saint-Martin-Valmeroux) supprimés servent à « financer » les 3 postes CDL dont un est mis en réserve en prévision des prochaines étapes du NRP.

M JOUVE indique que le poste de catégorie A prévu pour le SIE d'Aurillac sera pourvu au 1^{er} septembre 2021. Il indique qu'il est absolument utile et nécessaire que le SIE dispose de 2 adjoints.

Mme GOUBERT précise que les suppressions ont été localisées dans les services en fonction de l'historique des suppressions des 6 dernières années, qu'il n'y a pas de réelle stratégie et qu'il s'agit d'un exercice contraint et imposé.

M BRUN (CGT) affirme au contraire que la stratégie de l'Administration est bien rodée : outre les 4 suppressions d'emploi actées à ce jour la direction locale fera le choix comme d'habitude de geler certains postes, anticipant les suppressions à venir. Pour preuve : - le choix de la direction locale de geler le poste A de la BCR en 2020 se traduit par sa suppression en 2021. - le choix de supprimer le poste d'un agent C à Chaudes-Aigues et d'un agent C au SIP-SIE de Saint Flour, certainement en vue des opérations NRP de 2022 . Il invite à vérifier cette analyse après le mouvement local au premier septembre 2021. Il conteste l'analyse de la direction qui consiste à faire croire que le département du Cantal n'est pas attractif, des collègues de tous grades sont en attente d'une affectation à la DDFIP 15.

VOTE : 6 CONTRE (CGT, FO et Solidaires)

III – Les ponts naturels 2021 (pour avis):

M. JOUVE indique que deux jours de ponts naturels sont proposés pour 2021, soit le 14 mai 2021 et le 12 novembre 2021.

M BRUN (CGT) rappelle que la position de la CGT ne varie pas et qu'elle s'oppose au principe des « ponts naturels ». La continuité du service public doit être maintenue et les agents doivent pouvoir disposer librement de leurs jours de congé. Sur les deux ponts naturels imposés, seule une autorisation d'absence est accordée par l'administration, l'autre

journée étant prise sur les jours de congé ou d'ARTT. Concernant le pont de l'Ascension son inscription récurrente en pont annuel justifie qu'il soit attribué une deuxième autorisation d'absence.

VOTE : 2 CONTRE (CGT), 4 POUR (FO – Solidaires)

IV-Règlement intérieur du SGC de Mauriac (pour information):

M. JOUVE présente le règlement intérieur du SGC de Mauriac notamment les horaires et la durée du travail. Les agents du SGC de Mauriac ont majoritairement voté pour le module horaire n°1, savoir : début de la journée de travail : 7h30 fin de la journée 18h30 et plage fixe le matin 9h30/11h30 et l'après midi 14h/16h.

VII- Questions diverses :

M VEYLET (CGT) demande comment il sera procédé aux régularisations des affectations des collègues impactés par la mise en place du NRP. Il souhaite que la direction confirme que le mouvement du 1^{er} septembre prendra en compte les priorités liées à ces restructurations.

M JOUVE répond que le mouvement local sera organisé selon les dispositions habituelles et que les agents bénéficieront de leurs priorités.

M BRUN (CGT) demande qu'un point soit fait sur la situation sanitaire.

M JOUVE précise qu'à ce jour il y a eu 4 cas de Covid déclarés.

Concernant le télétravail, il reconnaît que la direction locale n'est pas dans la droite ligne des préconisations de la DGFIP mais qu'elle progresse. A ce jour, il y a environ 60 télétravailleurs dont 30 à 45 quotidiennement et qu'aucune demande n'est restée insatisfaite.

La DDFIP dispose d'ordinateurs portables pour permettre une continuité de service si la situation sanitaire l'exigeait.

Il précise que les chefs de service ont été interrogés afin de faire connaître leurs priorités et leurs besoins en dotation dans le cas de la mise en place d'un nouveau PCA.

M BRUN (CGT) concède que la direction a doté récemment les télétravailleurs de téléphones portables mais que ceux-ci ne permettent toujours pas les renvois d'appel depuis les groupements, ce qui permettrait d'épauler les collègues en présentiel .

Mme GIGUET précise qu'à ce jour il n'est techniquement pas possible de mettre en œuvre ce dispositif.

M VEYLET (CGT) qui se félicite de l'ouverture des accueils au public, que son organisation avait réclamé dès le déconfinement de décembre, demande si toutes les dispositions et précautions sanitaires ont été prévues notamment au regard de la gestion des files d'attente devant les centres des Finances publiques afin d'assurer la sécurité des agents et des usagers.

En effet, en cette période hivernale, il convient d'éviter des rassemblements d'usagers dans les halls d'accueil. A défaut de faire appel à des sociétés de sécurité, il conviendrait d'engager des auxiliaires afin de réguler les flux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45

Vos élus au CTL
Patrice BRUN, Laurent VEYLET, Claire LASSERRE



COMITE TECHNIQUE LOCAL du 8 janvier 2021

Déclaration liminaire de la CGT Finances publiques

En préambule à ce CTL, nous dénonçons les propos du 14 décembre dernier de la Ministre de la Fonction publique Amélie De Montchalin qui sont une injure à l'engagement au quotidien des agents de la DGFIP. Les agents de la DDFIP du Cantal, n'ont pas de « temps » pour autre chose que leurs missions qui nécessitent leur pleine implication !

Depuis sa création, la DGFIP a perdu plus de 30 000 emplois et absorbé en moyenne chaque année entre 96 et 83% de l'ensemble des suppressions d'emplois de la fonction publique d'État. Dans le cadre du PLF 2021, ce sont encore 1 800 emplois qui vont disparaître faisant ainsi franchir à notre administration la barre symbolique de moins de 100 000 ETP (équivalent temps plein).

Rappelons que le COM a déjà acté pour 2022 au moins 1600 suppressions.

Pour notre direction, ce sont 3 suppressions nettes d'emplois qui sont à l'ordre du jour !

-1A, -1B et - 2C et la création d'un A+ IDIV CN

En 18 ans notre direction a perdu 119 emplois (10 A, 19 B et 90 C) soit 1/3 de nos effectifs.

Réformes structurelles et suppressions d'emplois sont deux outils d'une même politique de destruction de la DGFIP. Dans les faits, l'administration ne réforme que pour adapter l'exercice des missions à des moyens en constante diminution, très loin du souci affiché d'une meilleure qualité de service. Elle a aussi la volonté d'externaliser une partie de nos missions. Ces incessantes restructurations et réformes détériorent grandement le fonctionnement des services, contraignant à une adaptation permanente et conduisant à une déperdition d'énergie phénoménale. Les services fonctionnent toujours plus à flux tendu, dégradant encore les conditions de travail. Les agents souffrent, leur technicité est abandonnée.

Prétendant répondre au besoin de « proximité des Français », en janvier dernier, le gouvernement a décidé de délocaliser dans 50 collectivités de Province des services des finances publiques actuellement localisés dans les grandes métropoles.

Ce 16 décembre 2020, le ministre Dussopt a annoncé l'implantation de nouveaux services dans 16 villes dont Aurillac.

Si la presse locale s'est faite l'écho de la satisfaction des élus et préfet, nous savons qu'il s'agira d'implantation de missions qui n'apporteront aucun renforcement du service public de proximité aux usagers puisqu'il s'agira uniquement d'unités de « back-office », d'appui au réseau ou encore de centres d'appels.

Il ne s'agit donc plus de transférer des missions des grandes métropoles vers 70 communes, mais de relocaliser des services départementaux ou régionaux sans aucun contact avec le public.

Depuis le début, la CGT Finances Publiques dénonce le démantèlement du réseau de la

DGFIP.

La notion même de Service public où prévalait l'adaptation des emplois et des moyens aux besoins des populations n'est plus de mise, mais tend à être remplacée par une réponse de dupes, tant pour les élus locaux, que pour la population et les agents de la DGFIP.

Tous ces constats font bien de la question de l'emploi un sujet central. Ce CTL n'a d'autre but que de valider la répartition des suppressions d'emplois et d'anticiper les futures restructurations dans notre direction, et d'organiser la pénurie sur l'ensemble des services, ce que nous refusons !

La CGT Finances publiques revendique au contraire :

- l'arrêt des suppressions d'emplois
- l'arrêt des restructurations
- le recrutement d'agents titulaires à hauteur des besoins d'un Service public de plein exercice.